RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
COMMUNE D'ARGELÈS-GAZOST

RÉUNION DU 19 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, et le dix neuf du mois de février à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'ARGELES-GAZOST, et sous la présidence de Monsieur Dominique ROUX, Maire.

Date de convocation : 12/02/2016

Etaient présents : Monsieur Dominique ROUX, Maire,

Mesdames et Messieurs : Guy ABADIE, Henri BERGES, Xavier DECOMBLE, Evelyne GARRIGUES et Christine MAURICE, Adjoints au Maire,

Mesdames et Messieurs Jeannette BACZKIEWICZ, Patrick BERGUGNAT, Christine BLANC, Daniel BONACHERA, Francis CAZENAVETTE, Françoise DUPUY, Pascal HAURINE, Philippe LACRAMPE, Christian MORIN, Jordan NEBOUT, Françoise PAULY, Gisèle SEINGER et Laurence TOURREILLE.

Absents excusés : Madame Lucile LAFENETRE, Madame Elodie SONET, Monsieur José LOPES, Monsieur Jérémy HADDAD

Pouvoir a été donné :

- Par Monsieur Jérémy HADDAD à Monsieur Dominique ROUX
- Par Madame Elodie SONET à Madame Evelyne GARRIGUES.

Ouverture de la séance

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Françoise Dupuy est désignée pour remplir ces fonctions.

QUESTION N°00 – ADOPTION DES COMPTES-RENDUS ET PROCÈS VERBAUX DES PRÉCÉDENTS CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver les comptes-rendus et procès-verbaux des conseils municipaux des 27 novembre 2015 et 16 décembre 2015. Ils sont adoptés à l'unanimité.

QUESTION N°01 : CYCLISME-CYCLOTOURISME : CONVENTION DE PARTENARIAT : CAMPILARO 2016

Rapporteur : Monsieur Guy Abadie, adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'association TEAM CAMPILARO pour que la Commune d'Argelès-Gazost accueille l'épreuve cycliste de type « rando-sportive » dénommée la « Campilaro 2016 », selon le calendrier suivant :

- Dimanche 24 juillet 2016 : Argelès-Gazost - Gavarnie/Sommet du col des Tentes
- Lundi 25 juillet 2016 : Luz-Saint-Sauveur - Pla d'Adet
- Mardi 26 juillet 2016 : Saint-Lary Soulan - Argelès-Gazost

Après avoir entendu le rapport de M. Guy Abadie et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver ce projet d'animation touristique ainsi que la mise à disposition de moyens techniques selon le cahier des charges négocié avec l'association TEAM CAMPILARO et prévoir l'organisation correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec l'association TEAM CAMPILARO et l'Office de Tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost, et l'ensemble des documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

QUESTION N°02 : CYCLISME-CYCLOTOURISME : CONVENTION DE PARTENARIAT : HAUTE ROUTE PYRÉNÉES 2016

Rapporteur : Monsieur Guy Abadie, adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par OC SPORT pour que la Commune d'Argelès-Gazost accueille la 4ème édition de la « Haute Route des Pyrénées », selon le calendrier suivant :

- Dimanche 21 août 2016 : Pau – Argelès-Gazost (étape en ligne)
- Lundi 22 août 2016 : Argelès-Gazost – Col de Couraduque (contre la montre)
- Mardi 23 août 2016 : Argelès-Gazost – St Lary Soulan/Pla d'Adet (étape en ligne)

Après avoir entendu le rapport de M. Guy Abadie et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver ce projet d'animation touristique ainsi que la mise à disposition de moyens techniques selon le cahier des charges négocié avec l'organisateur OC SPORT et prévoir l'organisation correspondante ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec OC SPORT et l'Office de Tourisme de la Vallée d'Argelès-Gazost, et l'ensemble des documents nécessaires pour mener à bien cette opération.

QUESTION N°03 : CYCLISME-CYCLOTOURISME : CONVENTION DE PARTENARIAT : LA MARMOTTE 2016

Rapporteur : Monsieur Guy Abadie, adjoint au maire

Question retirée de l'ordre du jour

QUESTION N° 04 : FINANCES – BUDGET THERMAL - DEMANDES D'AIDES FINANCIERES : CRÉATION AUX THERMES D'UNE SALLE DE MASSAGE ET MISE EN PLACE D'UNE BAIGNOIRE SPÉCIALE LYMPHOEDÈME ET HYDROMASSAGE

Rapporteur : Madame Evelyne Garrigues, adjointe au maire

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 instituant une dotation au profit des communes dénommée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Considérant le projet de création d'une salle de massage et la mise en place d'une baignoire innovante spéciale lymphoedème et hydromassage, pour un coût prévisionnel total estimé à 21 500 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (HT)

Travaux :	6 500.00 € HT
Matériel technique :	15 000.00 € HT
TOTAL	**21 500.00 € HT**

RECETTES PRÉVISIONNELLES

AIDES PUBLIQUES :	17 200 € (80 %)
dont	
ETAT (D.E.T.R. 2016) :	12 900 € (60 %)
REGION :	4 300 € (20 %)
AUTOFINANCEMENT :	4 300 € (20 %)
TOTAL	**21 500 € (100 %)**

Après avoir entendu le rapport de Madame Evelyne Garrigues et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet présenté, de solliciter les aides financières correspondantes auprès des partenaires financeurs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

QUESTION N°05 : FINANCES – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES : RÉNOVATION THERMIQUE DE LA VILLA TEILLET

Rapporteur : Monsieur Henri Bergès, adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 instituant une dotation au profit des communes dénommée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Considérant le projet de rénovation thermique de la Villa Teillet, occupée par l'Association des Paralysés de France (A.P.F.), pour un coût prévisionnel total estimé à 66 511 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (HT)

Travaux :	63 474.00 € HT
Etude de faisabilité - ingénierie :	3 037.00 € HT
TOTAL	**66 511.00 € HT**

RECETTES PRÉVISIONNELLES

AIDES PUBLIQUES :	46 558 € (70 %)
dont	
ETAT (D.E.T.R. 2016) :	23 279 € (35 %)
REGION :	23 279 € (35 %)
AUTOFINANCEMENT :	19 953 € (30 %)
TOTAL	**66 511 € (100 %)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Henri Bergès et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet présenté, de solliciter les aides financières correspondantes auprès des partenaires financeurs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

QUESTION N° 06 : FINANCES – DEMANDES D'AIDES FINANCIERES : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS SITUÉS A L'ÉCOLE PRIMAIRE JEAN BOURDETTE

Rapporteur : Monsieur Henri Bergès, adjoint au maire

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 instituant une dotation au profit des communes dénommée Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.),

Considérant que la Communauté de Communes de la Vallée d'Argelès-Gazost, qui exerce les compétences scolaire et périscolaire, envisage d'effectuer des travaux de rénovation énergétique à l'Ecole Primaire Jean BOURDETTE,

Considérant qu'il est techniquement logique, pour que l'isolation soit optimale, que les travaux concernent aussi deux appartements, jouxtant les locaux scolaires, qui appartiennent à la Commune,

Considérant que le projet de rénovation énergétique de ces logements situés est d'un coût prévisionnel total estimé à 20 000 € HT selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES (HT)

Travaux :		20 000.00 € HT
	TOTAL	**20 000.00 € HT**

RECETTES PRÉVISIONNELLES

AIDES PUBLIQUES :	14 000 € (70 %)
dont	
ETAT (D.E.T.R. 2016) :	7 000 € (35 %)
REGION :	7 000 € (35 %)
AUTOFINANCEMENT :	6 000 € (30 %)
TOTAL	**20 000 € (100 %)**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Henri Bergès et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'approuver le projet présenté, de solliciter les aides financières correspondantes auprès des partenaires financeurs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

QUESTION N° 07 : RESSOURCES HUMAINES : CONVENTION D'ADHÉSION AVEC LE CENTRE DE GESTION AU SERVICE RETRAITE

Rapporteur : Monsieur Dominique Roux, Maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 24,

Considérant la proposition de service en matière de retraite présentée par le centre de gestion des Hautes-Pyrénées,

Considérant l'intérêt de ce service à travers le rôle d'information du centre de gestion à l'égard de la collectivité et l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts et Consignations, mandataire et gestionnaire des fonds CNRACL, IRCANTEC et RAFP,

Vu le projet de convention d'adhésion au service de retraite du centre de gestion,

Après avoir entendu le rapport de M. Dominique Roux et en avoir dûment délibéré,

Décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'adhésion au service retraite mis en place par le Centre de Gestion des Hautes-Pyrénées,
- d'inscrire les crédits nécessaires sur le budget de l'exercice 2016,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

* *
*

Compte-rendu de séance intégralement affiché le 26 février 2016 au panneau d'affichage situé à la porte de la Mairie.